

**PROCÉDURE POUR L'ÉMISSION DU PERMIS**

- ▶ Veuillez suivre chacune des neuf (9) étapes du présent formulaire;
- ▶ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape huit (8);
- ▶ Prévoir de défrayer les coûts du permis au même moment;
- ▶ Les services techniques communiqueront avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète;
- ▶ Un délai normal de sept (7) jours est prévu pour l'émission du permis lorsque la **demande est complète.**

**IMPORTANT**

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. Le fonctionnaire affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

**Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire**

**1 IDENTIFICATION DU LIEU DE CONSTRUCTION**

Nom de la rue	
Numéro du lot	

**2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT**

Nom complet			
Adresse complète	Code postal		
No. téléphone	( ) -	( ) -	( ) -
Adresse courriel	(La façon la plus efficace pour communiquer avec vous)		

**3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE**

Même que requérant	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Nom complet	
Adresse complète	Code postal
No. téléphone	( ) - ( ) - ( ) -

**4 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR**

Même que requérant	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Si non, nom complet :
Même que propriétaire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Adresse complète	Code postal	
No. téléphone	( ) - ( ) - ( ) -	
No RBQ		

5

## DESCRIPTION DU BÂTIMENT

### Normes réglementaires

le kiosque doit être situé sur le terrain de l'exploitation agricole où sont cultivés les produits vendus	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> No de lot : _____ (numéro à 7 chiffres)
le kiosque doit servir majoritairement à la vente de produits issus de l'exploitation agricole à laquelle il est accessoire	Quels sont les produits vendus en provenance de votre ferme? _____
	Sont-ils transformés ailleurs? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Quels seraient les produits vendus qui ne proviendraient pas de votre ferme? _____ D'où proviennent-ils? _____
le kiosque doit être exploité par le propriétaire ou le locataire de l'exploitation agricole	Qui exploiterait le kiosque? _____
un seul kiosque par exploitation agricole est autorisé	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Le kiosque doit respecter une largeur maximale de 5 mètres et une hauteur maximale de 3 mètres du niveau du sol	Dimension du kiosque : _____ x _____ x _____ (façade x profondeur x hauteur) <b>Veillez aussi nous fournir un croquis/plan de construction de votre kiosque</b>

6

## IMPLANTATION DU BÂTIMENT

### Norme d'implantation

L'implantation du kiosque doit être à plus de 5 mètres (17 pi) des lignes latérales et arrière de la propriété	<p>À la lumière de ces informations, veuillez nous fournir un plan montrant la localisation et les distances du kiosque et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du kiosque et les limites avant, latérale et arrière de votre propriété</li> <li>• du kiosque et les autres bâtiments situés sur la propriété</li> <li>• l'espace destiné au stationnement des véhicules</li> </ul> <p><u>S'il présence d'un cours d'eau, veuillez noter que vous ne pouvez pas vous implanter à moins de 10 mètres (33 pi) de celui-ci.</u></p> <p><b>IL EST PRÉFÉRABLE DE FOURNIR CE CROQUIS SUR UNE COPIE DU CERTIFICAT DE LOCALISATION</b></p>
l'implantation du kiosque doit respecter une distance minimale de 3 mètres par rapport à l'emprise de la voie de circulation	
L'implantation du kiosque doit être à plus de 1.5 mètre (5 pi) de tout bâtiment principal	
L'implantation du kiosque doit être à plus de 1.5 mètre (5 pi) de tout bâtiment principal	
l'espace destiné au stationnement des véhicules doit être suffisant pour que ceux-ci n'aient pas à reculer sur la voie de circulation pour quitter l'emplacement du kiosque agricole	

7

## FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Revêtement intérieur		Revêtement extérieur	
Plancher		Toiture	
Murs		Revêtement des murs extérieurs	
Plafond			

8

## ÉCHÉANCE ET COÛT DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux		Date prévue de la fin des travaux	
Valeur des travaux (excluant la valeur du terrain)			

9

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

	Réservé à la réception
<input type="checkbox"/> Copie de l'acte notarié si récemment propriétaire ou une procuration ( <i>autorisation</i> ) du propriétaire actuel, si nécessaire <input type="checkbox"/> Le plan d'implantation tel que demandé au point 6 <input type="checkbox"/> Les plans de construction, tel que demandé au point 5	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

10

## SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

_____	_____
Signature	Date
<i>N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.</i>	